
Adresse du conseil d'administration du 2ème bataillon de la
Corrèze, lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil d'administration du 2ème bataillon de la Corrèze, lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 186-187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16060_t1_0186_0000_11

Fichier pdf généré le 05/11/2020

tème de terreur et de sang; mais à faire punir tous les conspirateurs et les coupables (30).

21

Les écoliers de la commune de Crépy [département de l'Oise] **félicitent la Convention de son énergie, d'avoir anéanti le nouveau Catilina et ses infâmes complices.**

Mention honorable, insertion au bulletin (31).

[*Les écoliers de la commune de Crépy à la Convention nationale, s. d.*] (32)

Fondateurs de notre liberté,

Un nouveau Catilina s'étoit élevé parmi vous, sa main sacrilège avoit osé menacer la représentation nationale; la patrie alloit être plongée dans le deuil, la liberté anéantie, fruit de vos glorieux travaux. Un orage affreux dirigé par ce monstre planoit sur vos têtes, étoit prêt de fondre sur vous lorsque tout à coup la justice suprême qui préside sans cesse sur vos destinées a déchiré le rideau à l'ombre duquel se tramoient ces forfaits. O liberté chérie! tu n'aurois plus été qu'un vain nom. Un scélérat trop long-temps paré des couleurs de la vertu, des couleurs de la liberté alloit immoler les patriotes desquels il avoit capté les faveurs et accaparé la confiance. Son projet infernal étoit de nous redonner les fers que vous avez brisé, et que nos pères ont porté pendant quatorze siècles. Que de grâces à vous rendre, Vertueux législateurs! le Catilina n'est plus ainsi que ses infâmes complices, ils ont porté avec lui la tête sur l'échafaud. Gloire immortelle vous soit rendue de vos soins et de l'énergie de la grandeur d'ame que vous avés déployé pour punir les conspirateurs; pour maintenir notre liberté et sauver la patrie. Nous avons partagé vos dangers et nous aurions désiré être à porté de vous offrir nos corps pour servir de remparts; nous jurons tous de venger les mânes de nos Pères, nos frères et que nous reconnaitrons jamais que le gouvernement que vous nous avez donné, la République et la liberté, tel est le vœu des jeunes élèves de la Patrie de la commune de Crépy; Mandataires incorruptibles, frappez, immolés sans pitié ceux qui voudroient porter atteinte à notre liberté, que la hache vengeresse s'appesantissent sur ceux qui lèveroient la tête au dessus de la loy. Achevés votre glorieuse carrière; assurés nôtre bonheur sur les ruines de la tyrannie, et restés inébranlables au poste que nos Pères vous ont confié. Vous avés fait notre bonheur, vos noms nous serons à jamais mémorable ainsi qu'à nos descendans et ils répèteront sans cesse comme

nous : Vive la République et les fondateurs de notre liberté!

Les écoliers de la commune de Crépy, sous la direction de Pierre-Nicolas Legrand leur instituteur.

Salut aux Représentans du peuple français.
THIRRIA, SARRE, GALLE, PREVOST, BALLEDEMENT, PERIER, DALLERY, REBOURS, CARANDAS, MAILLET, JULLIEN, TRUSAUT, GUERET.

22

La société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante à Autun [département de Saône-et-Loire], **adjure la Convention d'apaiser les mânes de nos braves défenseurs, dont le sang précieux a été répandu à grands flots pour la cause de la liberté, en faisant transplanter sur une plage lointaine cette poignée d'hommes façonnés aux forfaits : là, ils pourront dans leur exil, insensibles aux remords, maudire l'égalité, la liberté; mais qu'ils ne souillent plus impunément le séjour des Français;**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (33).

La société populaire d'Autun, département de la Saône-et-Loire, écrit à la Convention qu'une poignée de *détenus, d'hommes façonnés aux forfaits*, répandus ça et là dans l'intérieur de la République, osent encore retarder nos glorieuses destinées; qu'ils ont abusé de la loi du 17 septembre (v. st.) pour ouvrir *avec fracas* leurs prisons, et que depuis qu'ils sont rendus à leurs foyers, l'audace du crime, la soif de la vengeance s'emparent de toutes les facultés de leurs ames. Ils sont tous, ajoute cette société, des fauteurs de la Vendée et des forfaits qu'elle enfanta; qu'ils aillent donc auprès des corps, ou sur une plage lointaine maudire l'égalité et la liberté, qu'ils n'en souillent plus impunément le séjour; que dans leur exil, insensibles aux remords, ils comtempnent avec plaisir les attentats des féroces Anglais (34).

23

Le conseil d'administration du deuxième bataillon de la Corrèze, au nom de ses frères d'armes, exprime son témoignage de reconnaissance à la Convention nationale d'avoir fait précipiter dans le tombeau des monstres qui vouloient ravir la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (35).

(30) *Bull.*, 29 fruct.; *Ann. Patr.*, n° 624; *C. Eg.*, n° 759.

(31) *P.-V.*, XLV, 265.

(32) *C* 320, pl. 1319, p. 18.

(33) *P.-V.*, XLV, 265.

(34) *Bull.*, 29 fruct.

(35) *P.-V.*, XLV, 265.

[*Le conseil d'administration du 2^e bataillon de la Corrèze, au nom de ses frères d'armes, à la Convention nationale, du siège de l'Ecluze le 5 fructidor an II*] (36)

Liberté, égalité.

Nos ames surabondent d'une [*mot illisible*] satisfaction. Que de grace à vous rendre Législateurs Vertueux. Quoi! des monstres, Saint-Just, Rob., leur souvenir affreux glace nos sens d'horreur, nos mains se refusent à en tracer les noms et c'était de vos cadavres qu'ils voulaient se faire le marchepieds de leur trône... Scélérats, vous étiez citoyens; ce titre ne vaut-il pas celui de tous les rois, vous étiez plus, vous étiez Représentans d'un peuple qui vous chérissait et vous n'occupiez sa confiance que pour mieux lui ravir sa liberté. La liberté!... grand dieu, la Liberté pour qui nous avons juré de périr... Ah traîtres que n'étions nous là! Vos entrailles eussent assouvis notre rage, nous les eussions dévorées... oui, oui Cromwell, Catilina, Sylla, Néron luy-même furent moins hardis, moins cruels et moins criminels que vous.

Pères de la patrie, c'est dans le tombeau qu'ils vous dressaient que vous les avés ensevelis. Recevés-en le témoignage de notre respectueuse reconnaissance. Puissent tous leurs semblables essayer le même sort! Puissions-nous voir par-tout leurs membres palpitans sur l'échafaud. Et leurs noms inscrits sur des poteaux d'infamie et que la postérité en les lisant apprenne à ne venter les hommes qu'après leur mort.

GALATRY, *sergent*, BILLET, *capitaine*,
DUMONT, *président*, BOYER, LACHAPELLE
et quatre autres signatures.

24

Le commandant de la Tour Monaidière à l'embouchure du Rhône, [département des Bouches-du-Rhône] et le chef de la batterie, écrivent à la Convention que la garnison a prêté le serment, au bruit du canon, d'être fidèle à la nation et à la loi; qu'elle déclare une guerre éternelle aux conspirateurs et aux traîtres et témoignent leur indignation contre les scélérats qui tramoient contre la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (37).

[*Le commandant de la Tour Monaidière, district d'Arles et le chef de la batterie à la Convention nationale, le 26 thermidor an II*] (38)

(36) C 319, pl. 1307, p. 28.

(37) P.-V., XLV, 266.

(38) C 320, pl. 1319, p. 19.

Citoyen représentant, Père de familles,

Encore de traître dans la République, et qui tramé sous le manteau du patriotisme, les scélérats ont osé crié aux armes contre la Convention, les perfides ne savoient-ils pas que la Convention nationale ferme et inébranlable à son poste découvriré encore cette conspiration et que la patrie serait encore une fois sauvé; guerre éternelle au conspirateur et aux traîtres; la garnison de la ditte Tour aprit les armes et nous nous sommes mit en bataille du coté du midy faisant face à la mer et nous avons prêté le serment au bruit du canon, nous juront d'etres fidelles à la nation à la loy de mourrir pour elle en le défendant et de verssé tout notre sang pour défendre la représentation nationale.

Vive la République, vive la Convention et le peuple de Paris.

Salut et fraternité avec un attachement inviolable.

LICHENIZAS, Trophime BERNARD,
chef de la batterie.

25

Le citoyen Dupuis fils, de la commune de Beauvais, département de l'Oise, âgé de 14 ans, écrit à la Convention nationale, et lui fait hommage des couplets qu'il a chantés le jour de l'inauguration des bustes de Barra et Viala, qu'il a adoptés pour modèles : il y joint un assignat de 10 L, fruit de ses longues épargnes, qu'il destine à un héros de son âge qui se distinguera par une action civique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (39).

Le citoyen Dupuis fils, de la commune de Beauvais, département de l'Oise, s'exprime ainsi :

Législateurs, j'ai quatorze ans; c'est à peu près l'âge de Barra et de Viala, que j'ai adoptés pour modèle; je suis animé du même courage qu'eux, et si je n'ai pu les imiter jusqu'à présent, au moins j'ai saisi avec empressement le jour de l'inauguration de leurs bustes pour chanter des couplets en leur mémoire. Je vous envoie ces couplets dont je vous fais hommage, et je vous envoie un assignat de 10 L, fruit de mes longues épargnes, et que je destine à un héros de mon âge, qui se distinguera par une action civique (40).

26

La société populaire de Tournon, département de l'Ardèche, invite la Convention nationale à affermir la liberté par son énergie et sa sagesse, tandis que nos

(39) P.-V., XLV, 266.

(40) Bull., 2^e jour s.-c. (suppl.); Ann. Patr., n° 628.